

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-05

**Objet : Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire.**

**Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal**

La Municipalité poursuit son engagement auprès de l'ensemble des secteurs éducatifs et culturels (écoles, associations) proposant aux enfants des écoles messines, des actions artistiques, culturelles et de citoyenneté, de qualité en vue de leur épanouissement personnel.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose de reconduire son soutien financier à divers projets :

- **« Ecolier au spectacle » / 4<sup>ème</sup> édition**

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle et la Fédération des MJC de la Moselle ont sollicité à nouveau la Ville de Metz afin d'obtenir une subvention qui va permettre à plus de 3 000 enfants messins – tous les élèves de CM2 et de grande section de maternelle des écoles publiques de Metz - de découvrir une offre artistique de qualité durant le temps scolaire. Comme l'an passé, des pistes de travail d'accompagnement de l'enfant, de sensibilisation seront communiquées aux enseignants partenaires en complément de la représentation. Les principaux objectifs *d'Ecolier au Spectacle* restent inchangés : apprendre aux jeunes écoliers à affiner leur esprit critique, à aiguiser leur perception, les conduire à devenir des spectateurs avertis et donc à s'épanouir, principaux objectifs *d'Ecolier au spectacle*.

La Ville entend répondre favorablement à la demande des associations en versant une subvention de 28 000 € à la Fédération des MJC et de 55 000€ à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

- **Droits de l'enfant**

L'épanouissement de l'enfant passe par la connaissance de ses droits. Les dire et les mettre en scène lui permet de mieux les appréhender. La Ville de Metz rappelle son attachement particulier à ces valeurs fondamentales dans notre société. Pour ce faire, une Compagnie théâtrale accompagnera une cinquantaine d'enfants de 2 classes messines des écoles élémentaires Van Gogh et Maurice Barrès dans ce travail, avec

un spectacle à la clef. Cette action s'inscrit dans le cadre des célébrations de l'anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF.

Il est proposé de verser une subvention de 1200 euros répartie comme suit aux deux associations scolaires porteuses du projet :

- 600 euros à l'association scolaire « USEP coopérative Maurice Barrès 2 »
- 600 euros à l'association « OCCE 57 Ecole élémentaire Van Gogh »

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** les demandes concernant les projets présentés par les acteurs éducatifs,

**VU** la volonté de la Ville de soutenir les associations qui proposent aux élèves messins des projets favorisant l'accès à la culture et d'une manière plus générale l'épanouissement de l'enfant,

**VU** la circulaire n°059 du 29 avril 2008 du Bulletin Officiel relative aux développements de l'éducation artistique et culturelle,

**CONSIDERANT** l'engagement de la Ville de Metz à faire de l'éducation l'une de ses priorités

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**D'ACCORDER** une subvention de 83 000 € au titre de l'année scolaire 2012-2013 pour le projet « Ecolier au spectacle », à destination des élèves messins, répartie comme suit : 55 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle et 28 000 € à la Fédération des MJC de la Moselle

**D'ACCORDER** une subvention de 600 € à l'association scolaire « USEP coopérative Maurice Barrès 2 » et de 600 € à l'association « OCCE 57 Ecole élémentaire Van Gogh », afin de mener à bien le projet autour des Droits de l'enfant

**ACCEPTE :**

- Les modalités d'organisation et les conditions financières liées à ces projets et pour *Ecolier au spectacle* définies dans la convention jointe en annexe,
- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Service Action Educative

Commissions : Enseignement et Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 8.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35

Absents : 20

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**